



**l'Assurance Maladie**  
des salariés-sécurité sociale  
caisse nationale

# CIRCULAIRE

**CIR-164/2002**

Document consultable dans Médi@m

**Date :**

17/12/2002

**Domaine(s) :**

Gestion relation clients

|                |                                     |
|----------------|-------------------------------------|
| Nouveau        | <input type="checkbox"/>            |
| Modificatif    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Complémentaire | <input type="checkbox"/>            |
| Suivi          | <input type="checkbox"/>            |

**Objet :**

Adaptation des formulaires au passage définitif à l'euro pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003

**Liens :**

Circ DGR 53/1998  
Circ DGR 19/1999  
Circ DGR 21/1999  
Circ DGR 26/1999 et 27/1999

**Plan de classement :**

21

**Emetteurs :**

DDRI

**Pièces jointes : 19**

**à Mesdames et Messieurs les**

☒ **Directeurs**

☒ CPAM      ☒ CRAM      ☒ URCAM  
☐ UGECAM    ☒ CGSS      ☒ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux      ☐ Chef de service  
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2003 au plus tard

**Résumé :**

Modification des formulaires pour le passage définitif à l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2003 :

- S3149a "examen de dépistage bucco-dentaire",
- S3185b "questionnaire de prise en charge cure thermique",
- S3202e "attestation de salaire délivrée par l'employeur dans le cas d'une interruption continue supérieure à six mois",
- S3204h "attestation annuelle d'activité salariée - secteur public - collectivités locales",
- S3207b "attestation annuelle d'activité salariée - caisse générale de sécurité sociale",
- S4151d "demande d'allocation supplémentaire FSI",
- S4152c et cbis "déclaration trimestrielle de ressources et attestation de pension invalidité",
- S6023b "état de frais agent enquêteur ou expert technique",
- S6202i "attestation de salaire pour les indemnités journalières accident du travail / maladie professionnelle".

**Mots clés :**

formulaires ; imprimés ; euro

**Le Directeur  
Délégué aux Risques**

  
**Pierre-Jean LANCERY**

**CIRCULAIRE : 164/2002**

Date : 17/12/2002

Objet : Adaptation des formulaires au passage définitif à l'euro pour le 1er janvier 2003

Affaire suivie par : **Martine TEILLEUX** ☎ **01.42.79.35.64**  
**Jean-Louis SARNETTE** ☎ **01.42.79.34.39**

L'ensemble des formulaires faisant apparaître des montants, qu'il s'agisse de factures, d'attestations de salaires ou de déclarations de revenus, doit être adapté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2003 définitivement à l'"euro".

Les autres formulaires, ayant également nécessité l'adaptation à l'euro, ont fait l'objet d'une diffusion par circulaire DDRI 51/2002 du 13 mars 2002.

Je vous précise que les modifications concernant l'attestation de salaire maladie, maternité, paternité (S3201n) feront l'objet d'une circulaire particulière en raison de modifications d'ordre réglementaire à y intégrer.

**1. formulaires concernés**

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des documents ayant fait l'objet d'une nouvelle homologation ainsi que leurs nouvelles références :

|                            |          |                                                                                                               |
|----------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="#">S3149a</a>     | 10797*02 | "examen de dépistage bucco-dentaire"                                                                          |
| <a href="#">S3185b</a>     | 11139*02 | "questionnaire de prise en charge cure thermique"                                                             |
| <a href="#">S3202e</a>     | 11136*02 | "attestation de salaire délivrée par l'employeur dans le cas d'une interruption continue supérieure à 6 mois" |
| <a href="#">S3204h</a>     | 11172*02 | "attestation annuelle d'activité salariée secteur public – collectivités locales"                             |
| <a href="#">S3207b</a>     | 11173*02 | "attestation annuelle d'activité salariée caisse générale de sécurité sociale"                                |
| <a href="#">S4151d</a>     | 11175*03 | "demande d'allocation supplémentaire du fonds spécial d'invalidité"                                           |
| <a href="#">S4152c</a>     | 11237*02 | "invalidité – déclaration trimestrielle de ressources"                                                        |
| <a href="#">S4152c bis</a> | 11238*02 | "invalidité – décl.trimestr. de ressources"- partie "titre pension"                                           |
| <a href="#">S6023b</a>     | 11346*02 | "état de frais adressé par l'enquêteur ou l'expert technique"                                                 |
| <a href="#">S6202i</a>     | 11137*02 | "attestation de salaire accident du travail – maladie professionnelle"                                        |

Les arrêtés d'homologation paraîtront ultérieurement au journal officiel.

## 2. réalisation et mise en place

Les descriptions techniques et modalités d'utilisation de ces formulaires restent inchangées.

Vous trouverez en annexe les nouvelles maquettes accompagnées de leurs fiches signalétiques.

Cependant, j'attire votre attention sur deux formulaires :

- S3207 "attestation annuelle d'activité salariée secteur public – caisse générale de sécurité sociale" : utilisée par les seules caisses générales de sécurité sociale, elle n'est pas fabriquée au niveau national par l'UCANSS. Les CGSS ont toute latitude pour reproduire ce document dont la fiche signalétique est jointe en annexe ;
- et S 4152 "invalidité – déclaration trimestrielle de ressources" éditée par les centres informatiques, ce document n'est donc pas fabriqué et n'a pas de fiche signalétique.

Comme d'habitude, l'UCANSS est chargée de la fabrication des autres formulaires. Pour vous approvisionner, vous voudrez donc bien contacter :

Madame le Directeur  
de l'Union des Caisses  
Nationales de Sécurité Sociale  
Direction des Services Rendus  
Service "Imprimés"  
**B.P. 45**  
33, avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15  
**A l'attention de Mme LENORMAND**  
**Tél. 01.45.38.82.32.**

Les Caisses souhaitant fabriquer localement les formulaires devront passer commande des films nécessaires à leur fabrication auprès de :

la C.N.A.M.T.S.  
DIAG  
à l'attention de Monsieur DURAND  
66, avenue du Maine  
75694 PARIS Cedex 14  
Tél. 01.42.79.32.52.

La mise en place des formulaires devrait être effective au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cependant, les modifications ne portant que sur l'unité monétaire, il est toléré que les stocks existants puissent être utilisés pour des raisons d'ordre économique.

L'ensemble de ces formulaires sera mis en ligne sur le site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) à la rubrique "formulaires", accessible à partir du bandeau grisé apparaissant en page d'accueil de ce site, qui remplace désormais "www.cnamts.fr" .

Seuls, seront remplissables à l'écran, les formulaires :

- S3202 "attestation de salaire délivrée par l'employeur dans le cas d'une interruption continue supérieure à 6 mois" ;
- S4151 "demande d'allocation supplémentaire du fonds spécial d'invalidité" ;
- S6023 "état de frais adressé par l'enquêteur ou l'expert technique" ;
- S6202 "attestation de salaire accident du travail – maladie professionnelle".

Vous voudrez bien tenir informée la Mission des Imprimés nationaux des difficultés que vous rencontreriez dans l'utilisation de ces documents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué  
aux Risques

Pierre-Jean LANCRY

PJ – 19 (9 maquettes et 10 fiches signalétiques)